

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- M. Johann **BOBLIN**
- M. Stéphan **BEAUGÉ**
- Mme Karine **PAVIZA**
- M. Loïc **PLANET**
- M. Yannick **FÉTIVEAU**
- M. Patrick **BERTIN**
- M. Jean-Jacques **MIRALLIÉ**

Étaient absents :

- M. Frédéric **LAUNAY**
- M. Bernard **COUDRIAU**

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2024 034-04 (NOTIFIÉ LE 07/06/2024)
RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU SIEGE COMMUNAUTAIRE
DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
(LOT N°4 – REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE)**

Selon les termes du marché désigné ci-dessus, Grand Lieu Communauté a confié à l'entreprise **VOLUME ET COULEURS** l'exécution des travaux s'y rapportant.

Les modifications par rapport au marché de base comprennent :

Sans incidence financière sur le marché de travaux

- Suppression de la mise en peinture des tableaux de fenêtres créées
- Réalisation de la mise en peinture des tuyaux de plomberie et chauffage dans les zones de travaux (salle de pause, salle de détente, bureau DCT 3 agents, plateau ADS, responsable ADS)
- Réalisation d'une reprise de peinture au niveau du plafond dans l'angle de l'entrée du plateau ADS.

Pour un montant en moins-value de 1 200 € HT

- Suppression du nettoyage général fin de chantier

Il convient donc, pour en permettre le règlement au titulaire du marché, de prévoir la conclusion d'un avenant (article R2194-7 du C.C.P.).

Les prestations du marché sont rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire dont le montant initial est de 15 338.32 € HT.

L'avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public :

- Montant initial HT du marché : 15 338.32 €
- Montant HT de l'avenant n° 1 : - 1200 €
- % d'écart introduit par l'avenant n°1 : -7.82 %

Le nouveau montant du marché est donc ramené à **14 138.32 € HT**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés si l'avenant n'entraîne pas le franchissement du seuil de procédure formalisée pris en référence des directives européennes, dans la limite de 10 % pour les marchés de fournitures et services et de 15 % pour les marchés de travaux ;

VU le projet d'avenant n° 1 au Lot 4 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant n°1 au Lot 4 – Revêtement de sols - Peinture, passé avec **Volume et Couleurs** – 26 rue Bobby Sands – 44800 Saint-Herblain pour des prestations en moins de **1200,00 € HT**. Le montant du présent marché est ramené de **15 338.32 € HT** à **14 138.32 € HT**

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE210-B051124

Publié sur le site internet le : 07/11/24

Fait à La Chevrolière, le 5 novembre 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 07/11/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20241106-DE210_B051124-DE

S²LO